



## Commune de Pleugriffet

Arrondissement de  
Pontivy

Séance du 28 /06/2022

Date de la convocation
21/06/2022

Date d'affichage
21/06/2022

Nombres de membres
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14
Dont / pouvoir.

L'an 2022, le 28 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

**Présents :** Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Madame COURMONT Marthe, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur LE BRIS Gérard, Monsieur GUILLAS Michel, Monsieur NOUET Mickaël, Madame VALO Lucie, Monsieur Anthony LANTRAIN, Madame ROUVRAY Aurélie, Madame COCHEREL Claire.

**Excusé(s) ayant donné procuration :**  
**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie BASELLO.

18h30 : Intervention de EDF Renouvelable sur le projet de renouvellement du parc éolien.

**Réf :** 2022-06/01

**Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 Mai 2022.

**Réf :** 2022-06/02

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION – ECOLE LE CHATEAU - PONTIVY**

Le Maire fait part de la demande de subvention de l'école St-Joseph Le Château de PONTIVY pour 1 élève de PLEUGRIFFET scolarisé en classe ULIS durant l'année scolaire 2021/2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 430.00 € à l'école Le Château de PONTIVY.

Le Maire reçoit tout pouvoir pour effectuer les écritures correspondantes.

**Réf :** 2022-06/03

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION – PARTICIPATION A LA FINALE DE France DE TWIRLING**

Le Maire informe les élus qu'une famille de PLEUGRIFFET a sollicité une participation financière auprès de la Mairie pour l'aider à financer les frais de déplacement pour aller à la finale de France de twirling à Valence, qui s'élèvent à plus de 400 € pour 2 personnes.

Il précise que leur fille a terminé 3<sup>ème</sup> sur le podium.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions), décide de verser une subvention de 100 € à la famille.

**Réf :** 2022-06/04

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 / ADMR**

Après avoir présenté le rapport d'activité de l'ADMR, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention globalisée de 2 107 € calculée à partir du nombre d'habitants (0.90 € x 1 319 habitants) et des heures d'intervention sur la commune (0.090 € x 10 216 heures).

**Réf :** 2022-06/05

**Objet de la délibération : RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE : POINT DE SITUATION**

L'adjoint en charge des travaux informe les élus que le cabinet BLEHER est venu faire un état des lieux et a visité tous les étages afin de préparer l'avant-projet.

Début juillet, il est convenu que le cabinet revienne pour reprendre toutes les mesures et superficies.

L'adjoint précise que l'audit énergétique a été réalisé la semaine dernière par le cabinet Fluditec.

**Réf :** 2022-06/06

**Objet de la délibération : EGLISE : TRAVAUX SUR LES CLOCHES / DEMANDE DE SUBVENTION**

L'adjoint en charge de ce dossier présente aux élus les devis reçus des 3 entreprises consultés pour assurer des travaux sur les cloches de l'église, du fait notamment de différentes détériorations (joug de la cloche 1, fixations de paliers, madriers, battants...).

- Ets MACE	TREGUEUX (22)	13 808.05 € HT
- Ets ALTI CITY	GUIPAVAS (29)	6 108.40 € HT
- Ets ART CAMP'	MORIEUX (22)	7 295.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission travaux qui avait retenu l'offre de ALTI CITY, la moins disante pour un montant de 6 108.40 € HT et décide de leur confier la maintenance annuelle des cloches et paratonnerres pour un montant forfaitaire de 200 € HT.

Pour ces travaux, pouvoir est donné au Maire pour solliciter une subvention auprès du Département au titre de la valorisation et la restauration du patrimoine.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2022-06/07

**Objet de la délibération : TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Dans le cadre de la consultation d'entreprises pour les travaux dans le logement, rue Dr Laënnec, l'adjoint en charge des travaux présente les devis des entreprises retenues par la commission travaux.

- Travaux de peinture, revêtement de sols :	BIHOUEE Peinture – PLEUGRIFFET :	7 121.14 € HT
- Pose de revêtement:	BIHOUEE Peinture – PLEUGRIFFET :	4 020.37 € HT
- Pose de faïence :	GALOVIC Jan – PLEUGRIFFET :	3 667.91 € HT
- Rénovation salle de bain :	COBIGO Loïc – PLEUGRIFFET :	7 718.16 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission et valide les devis présentés.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2022-06/08

**Objet de la délibération : PROGRAMME DE VOIRIE 2022**

L'adjoint en charge de la voirie fait le point sur l'avancement des travaux.

Le curage de fossés a été réalisé par une entreprise sous-traitante. Malheureusement, les élus de la commission voirie ont constaté plusieurs malfaçons tout au long du chantier.

Actuellement, l'entreprise EIFFAGE est en cours de préparation de chaussée pour poser l'enrobé.

Les élus prennent acte de ce dossier.

**Réf :** 2022-06/09

**Objet de la délibération : PONTIVY-COMMUNAUTÉ : COMPTE RENDU DE BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Le Maire donne le compte rendu des derniers bureaux et conseils communautaires.

Le Maire fait part aux élus qu'il a assisté à une réunion sur le pacte financier où était présentée une rétrospective réalisée par un cabinet d'études missionné par PONTIVY-Communauté, faisant un état des lieux du territoire et présentant l'évolution des comptes, dépenses et recettes de la communauté de communes et de toutes les communes du Territoire sur plusieurs années allant de 2008 à 2021.

Par ailleurs, il informe les élus que des travaux d'extension sont prévus en fin d'année au niveau de la station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Un appel d'offres a été lancé par PONTIVY-Communauté en mai dernier.

*Lors de la séance du 28 juin 2022, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.*

*Les délibérations portent sur :*

- Vente d'un terrain à la Résidence des Hortensias.
- Parution d'avis d'obsèques dans le journal
- Restauration scolaire : Prix du repas 2022/2023
- Installation d'une plaque avec la liste des Maires de la commune
- Résidence de Kernormand : Lancement de l'appel d'offres
- Recrutement d'un agent contractuel saisonnier
- Date de conseil 2<sup>ème</sup> semestre 2022

**Réf :** 2022-06/10

**Objet de la délibération : RÉSIDENCE DES HORTENSIAS : VENTE D'UN TERRAIN**

Le Maire fait part aux élus du désistement de la réservation du lot 6 à la Résidence des Hortensias par Mr SONNET et Mme CARTIERE.

Ce lot étant à nouveau libre, le Maire informe le Conseil que Mr LE DOUARIN Florian et Mme MARIVIN Cynthia domiciliés 10 rue Louis Bagot – 56920 NOYAL-PONTIVY souhaitent acquérir le lot : n° 6 à la Résidence des Hortensias, d'une surface de 1 005 m<sup>2</sup> en vue de construire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour vendre ce terrain à Mr LE DOUARIN Florian et Mme MARIVIN Cynthia au prix de 10 € TTC le m<sup>2</sup>.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2022-06/11

**Objet de la délibération : PARUTION D'AVIS D'OBSEQUES DANS LE JOURNAL**

Dans le cadre de la parution d'avis d'obsèques sur les journaux, le Maire rappelle aux élus que la commune fait paraître un avis pour des membres des familles des élus et agents.

Aussi, il propose aux élus de définir une liste de personnes pour lesquelles un avis serait mis dans le journal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de faire paraître un avis pour les personnes suivantes :

- Elu / Agent communal
- Conjoint d'un Elu / Agent communal
- Enfants / Beaux enfants d'un Elu / Agent communal
- Parents et beaux-parents d'un Elu / Agent communal
- Grands-parents d'un Elu / Agent communal
- Frère et sœur, beau-frère et belle-sœur d'un élu / Agent communal
- Ancien Elu / Ancien agent

Le Maire rappelle que cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée lors de cas exceptionnels.

**Réf :** 2022-06/12

**Objet de la délibération : RESTAURATION SCOLAIRE : PRIX DU REPAS 2022/2023**

Après délibération, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, comme suit :

- Tarif enfant : 3.40 €
- Tarif adulte : 5.00 €.

Par ailleurs, pour ce service, des démarches sont en cours pour le prélèvement direct sur le compte.

**Réf :** 2022-06/13

**Objet de la délibération : INSTALLATION D'UNE PLAQUE AVEC LA LISTE DES MAIRES DE LA COMMUNE**

L'adjoint en charge du dossier propose aux élus d'installer une plaque en marbre à l'entrée de la mairie, où sera indiquée la liste des Maires de la commune depuis 1865.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2022-06/14

**Objet de la délibération : RÉSIDENCE DE KERNORMAND : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

Le Maire informe les élus que le permis d'aménager est en instruction à PONTIVY-Communauté. Il explique qu'après l'obtention du permis, il conviendra de lancer la consultation pour les travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner tout pouvoir au Maire pour lancer l'appel d'offres pour l'aménagement du lotissement et pour signer tout document relatif à ce dossier.

**Réf :** 2022-06/15

**Objet de la délibération : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SAISONNIER**

Le Maire fait part aux élus qu'il serait judicieux de recruter une personne cet été, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier du fait des congés annuels de l'agent chargé de l'accueil et du secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire, à recruter un agent contractuel pour faire face à ce besoin du 28 juillet au 19 août 2022.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C et l'agent assurera les fonctions suivantes : secrétariat, accueil du public et téléphonique, pré-instruction des dossiers d'urbanisme, état-civil... à temps non complet à hauteur de 16 h hebdomadaires.

Les crédits correspondants étant inscrits au budget, pouvoir est donné au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

-----  
**Réf :** 2022-06/16

**Objet de la délibération : DATE DE CONSEIL : 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2022**

Les dates de conseil pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 sont fixées comme suit :

- ❖ Le jeudi 25 août 2022 à 19 h
- ❖ Le jeudi 29 Septembre 2022 à 19 h
- ❖ Le jeudi 27 octobre 2022 à 19 h
- ❖ Le jeudi 15 décembre 2022 à 19h.

-----  
**Conseil Municipal du 28 juin comprenant les délibérations  
du numéro 2022-06/01 au numéro 2022-06/16**

*Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Madame COURMONT Marthe, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur LE BRIS Gérard, Monsieur GUILLAS Michel, Monsieur NOUET Mickaël, Madame VALO Lucie, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame ROUVRAY Aurélie, Madame COCHEREL Claire.*

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.**